

METALLIC

Produit d'assurance spécialisé pour les entreprises de fabrication de produits métalliques

Points saillants de l'assurance Metallic*

Bâtiments et matériel. Garantie basée sur le coût de leur remplacement au jour du sinistre

Révision annuelle automatique des montants de garantie pour vous protéger contre l'inflation

Bris des chaudières et autres machines (garantie facultative)

Contenu (y compris ordinateurs). La garantie s'étend aux matières premières et aux marchandises qui se trouvent sur vos lieux, temporairement à d'autres situations, en cours de transport ou entre les mains de vos représentants de commerce.

Règlement des sinistres atteignant vos produits finis effectué en fonction du prix de vente

Frais d'enlèvement des polluants et de nettoyage à la suite d'une pollution accidentelle de vos lieux

Dommages à vos biens par suite d'une interruption de l'approvisionnement en eau ou en force motrice

Pertes de bénéfice et frais inévitables qui continuent de courir (y compris ceux engagés pour rétablir votre recherche-développement) en cas d'interruption partielle de vos activités par suite :

D'un sinistre survenu sur vos lieux, ou

D'un sinistre survenu sur les lieux de vos fournisseurs ou de vos clients (garantie à concurrence de **4 semaines**) ou

De l'interruption de services extérieurs d'approvisionnement en eau ou en force motrice ou de communications (garantie à concurrence de **4 semaines**) ou

De l'impossibilité d'accéder à votre établissement à cause d'une interdiction des autorités civiles (garantie à concurrence de **4 semaines**).

Vols et détournements commis par des tiers ou votre propre personnel

Responsabilité civile découlant de la conception ou de la fabrication de vos produits (y compris rappel de produits) ou de la publicité

* Il s'agit d'un simple résumé des éléments du contrat. Chacun est soumis aux montants de garantie, franchises et autres conditions du contrat. Veuillez consulter votre courtier pour la liste complète des garanties et lire votre contrat pour tous les détails.

Services accessoires à l'assurance Metallic

- Prévention des sinistres et inspection

Produits non admissibles à l'assurance

- Pièces mobiles destinées aux moyens de transport public ou de transport de marchandises (tels que trains, avions, vaisseaux spatiaux, bateaux et véhicules terrestres automobiles), aux équipements de sport ou aux appareils mobiles de manutention de matériaux
- Pièces ou appareils conçus pour le corps humain ou destinés à être appliqués sur le corps humain
- Tous dispositifs de sécurité

Profil des risques admissibles

- En activité depuis au moins 5 ans
- Financièrement stables
- Revenu supérieur à 2 500 000 \$
- Valeur des biens de l'ordre de 2 500 000 \$ à 100 000 000 \$ (valeur d'assurance totale), y compris pertes de bénéfice
- Bâtiments de condition bonne à supérieure avec services appropriés à l'occupation (pour les bâtiments âgés ou convertis l'électricité, le chauffage et la plomberie doivent être restaurés en conséquence)
- Bonne protection contre l'incendie et le vol
- Jusqu'à 15 % des recettes peut provenir de travaux d'installation au Canada (pas d'installations aux États-Unis)
- Établissements aux États-Unis se limitant à des bureaux ou à de petits entrepôts
- Au moins 80 % du revenu provenant de produits métalliques
- Prime minimum du contrat : 5 000 \$